ensemble de réformes urgentes dans l'administration de la flotte. Le secret le plus rigoureux a été gardé sur les délibérations.

Cependant, le premier résultat de ces conférences a été de porter de deux à trois le nombre des sections qui constituent la partie permanente de l'état-major général du ministère. Grâce à cette extension, on pourra procéder à une nouvelle et plus rapide répartition du travail. On sait que ces services ont une importance capitale pour l'armement de la flotte en cas de guerre.

Le nombre des officiers attachés à l'état-major général sera nécessairement augmenté.

Mais cette mesure ne donnera lieu à aucune dépense supplémentaire, grâce à une réduction correspondante dans le personnel des comités permanents constitués au ministère de la marine.

Nouvelles Étrangères

La Crise Ministérielle en Espagne

Les démocrates et les libéraux avancés blâment la fâcheuse tendance économique et politique qui va présider dans la crise actuelle. M. Sagasta, pour garder le pouvoir et pour faire voter la loi du suffrage universel avant les élections générales de 1891, va donner une large part dans le cabinet à la droite libérale, aux dissidents libéraux et leur fera des concessions sur les tarifs et sur le système actuel des impôts, en créant un impôt sur le revenu et sur les coupons de la dette intérieure qui gêner le dernier ministre des finances renouvelé.

La composition probable du cabinet de conciliation, si M. Sagasta réussit à trouver un ministre des finances, sera : Justice, M. Montero Rios; colonies, M. Maura; travaux publics, M. Bosch (sous trois protectionnistes); intérieur, M. Puigcerver; affaires étrangères, M. Vega de Armijo; marine, l'amiral Montojo.

Tous les généraux de la droite libérale au Sénat insistent beaucoup auprès de M. Sagasta pour le décider à confier le portefeuille de la guerre au général Loper Domingueg.

On tiendrait ainsi en échec l'influence du général Cassola et on pourrait se passer du concours de cet officier ambitieux.

BISMARCK AU PARLEMENT ALLEMAND

La loi contre les socialistes. — Pas de concessions

Berlin, 4 janvier. — Le chancelier prendra décidément la parole dans la discussion de la loi contre les socialistes.

Il déclarera qu'il ne consent à aucune concession.

Le Landtag prussien se réunira le jeudi 15 janvier.

On croit que la session sera ouverte par l'empereur en personne.

UNE DÉMISSION

Berlin, 4 janvier. — Le baron von Hilgers, commandant le corps d'armée de Posen, a donné sa démission. Différents bruits circulent à ce sujet. On croit savoir que le chef d'état-major général est désireux de confier cet avant-poste contre la Russie à un officier à sa dévotion.

La Russification des provinces baltiques

Riga, 4 janvier. — Les élections supplémentaires qui ont eu lieu à Riga pour remplacer le maire d'Oldingen, l'adjoint et deux autres membres du conseil municipal, lesquels ont démissionné à la suite de l'introduction de la langue russe dans l'administration de la ville, ont abouti, comme en faveur du parti allemand, dont quatre candidats ont été élus à une forte majorité.

On craint que le gouvernement, irrité par cette défaite, ne prenne de nouvelles mesures coercitives afin de mâter l'opposition de la bourgeoisie de Riga. »

LA BOMBE DU QUIRINAL

Rome, 4 janvier. — Il résulte de l'examen des experts que la boîte lancée sur la place du Quirinal par Vita ne pouvait ni éclater ni blesser personne.

Le liquide contenu dans cette boîte se composait de pétrole et d'eau forte.

Les experts ont essayé de l'allumer sans pouvoir y parvenir. Ils ont déclaré que ce liquide était inoffensif.

Dans les mémoires que l'on a trouvés chez lui, Vita attaque la papauté et la corruption du clergé; il parle de sa prétendue découverte comme d'une nouvelle religion.

Selon le *Panfulla*, Vita pourrait être condamné, en vertu de l'article 255 du nouveau code pénal, à trente mois de réclusion.

LES ARMEMENTS EN RUSSIE

Commandes en France

Londres, 4 janvier. — Le correspondant du *Daily News* à Berlin apprend de Saint-Pétersbourg que le gouvernement russe a commandé en France cent cinquante mille fusils à répétition.

On dit aussi, ajoute le correspondant anglais, qu'à l'époque où le ministère de la guerre, à Saint-Pétersbourg, délibérait sur l'introduction de ce système d'armement, le gouvernement français lui a communiqué le secret de la composition de la poudre sans fumée et lui aurait même fourni la quantité de poudre nécessaire pour les expériences.

Le correspondant anglais n'ose pas aller toutefois jusqu'à donner cette nouvelle comme certaine.

LA DYNAMITE AUX ÉTATS-UNIS

New-York, 4 janvier. — On a essayé de faire sauter une bombe à la dynamite l'Opéra de Millvale, sur la rivière Alleghani, en face Pittsburgh, en Pensylvanie.

Trois ou quatre cents jeunes gens étaient réunis dans un bal, à l'occasion des fêtes du jour de l'An.

Quelques minutes après minuit eut lieu une première explosion et une seconde plus importante deux demi-heures après. Cette dernière fit sauter toutes les vitres des fenêtres et fut la cause d'une panique.

Personne n'a été sérieusement blessé, bien que plusieurs personnes aient été atteintes par des éclats de verre.

L'AFFAIRE GOUFFÉ

Une photographie d'Eyraud — L'acte de décès de Gouffé

Après des recherches sans nombre, on est enfin parvenu à mettre la main sur une photographie de Eyraud, mais M. le juge d'instruction Doppler ne croit pas qu'elle puisse jamais servir à retrouver l'assassin de l'huissier Gouffé.

Cette photographie représente Eyraud à l'âge de vingt-deux ans, en costume militaire, au milieu d'une dizaine de ses camarades de régiment formant un groupe de dimensions assez exiguës.

Ce groupe a été montré à quelques personnes qui ont connu l'inculpé dans ces derniers temps; aucune d'elles n'a pu distinguer Eyraud d'entre ses camarades. Le jeune militaire, avec sa figure poupine et sa fine moustache, est absolument méconnaissable. On prétend que ce n'est pas là un indice purement documentaire.

Il va prochainement être détaché du groupe et agrandi pour les procédés photographiques en usage. Ce travail a été confié à M. Bertillon, chef du service d'identification à la préfecture de police.

Contrairement à ce qui a été dit, il ne sera nullement nécessaire de dresser, soit à Paris, soit à Lyon, un nouvel acte de décès de M. Gouffé; cet acte a été établi à Millery, rédigé régulièrement, quelques jours après la découverte du cadavre; seulement, il n'y figure aucun nom, puisque, à ce moment, le défunt était inconnu. Un jugement du tribunal civil permettra d'ajouter sur la pièce le nom de l'huissier assassiné.

On ne pense pas encore l'époque où le corps pourra être ramené à Dammartin, pays natal de M. Gouffé, pour être inhumé dans une sépulture de famille. M. Doppler attend le rapport du docteur Lacassagne, le médecin légiste attaché au parquet de Lyon, qui a effectué la reconnaissance du cadavre de l'huissier avec l'aide du chef de la sûreté de Paris.

PETITES NOUVELLES

D'un travail que vient de publier le ministre des travaux publics, il résulte que le réseau des voies fluviales navigables a progressé triplé en dix ans de temps.

En 1875, ce réseau était d'une longueur totale de 1,450 kilomètres; il est aujourd'hui de 3,270 kilomètres.

La tour de 600 mètres, dite « tour Watkins », que les Anglais veulent élever pour faire concurrence à la tour Eiffel, ne suffit plus à nos voisins d'outre Manche.

Il leur faut une seconde tour, moins haute cellà, puisqu'elle ne mesurera que 450 pieds anglais, mais très original, puisque les voitures et les chevaux pourront y monter pour traverser un pont suspendu reliant le quai Sud au quai Nord.

Cette tour servira en même temps de phare pour le port de Douglas où elle sera édifiée.

MM. Didier et Humbert, secrétaires des comités boulangistes de Saint-Dié et de Senones, sont sous le coup d'un mandat d'arrêt « pour excitation à l'émeute et provocation à l'attroupement.

M. Didier était malade, on a cru devoir aux deux représentants, mais le mandat sera exécuté ultérieurement.

Tirages d'Obligations

Les Obligations Foncières

Paris, 4 janvier. — On a procédé aujourd'hui au Crédit Foncier, aux tirages suivants des Obligations Foncières 3 0/0 1877 :

Le numéro 557.534 gagne 100.000 francs.
Le numéro 549.549 gagne 50.000 fr.
Les numéros 20.576 et 602.913 gagnent chacun 10.000 francs.

Foncières 3 0/0 1879. — Les n° 1.247.085 et 900.720 gagnent chacun 100.000 francs.
Le numéro 290.755 gagne 25.000 fr.
Le numéro 447.729 gagne 10.000 fr.
Les cinq numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs : 1.249.633 — 1.361.209 — 1.420.879 — 1.620.237 — 997.847.

Foncières 3 0/0 1885. — Le numéro 856.941 gagne 100.000 francs.
Le numéro 536.996 gagne 50.000 fr.
Les six numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs : 967.643 — 236.151 — 358.866 — 352.175 — 384.868 — 697.443.

Les Grèves en Belgique

De notre envoyé spécial

Châtelet, 4 janvier. — La grève est générale ou peu s'en faut.

Aux charbonnages des Carabiniers, environ trois cents ouvriers ont cessé le travail. On raconte que certains charbonniers se rendant à la besogne, ont été assaillis ce matin à coups de pierre. Ce serait le premier acte de mauvais gré constaté depuis le commencement de la grève.

On plonge également aux charbonnages Le Bouhier et Grumont, aussi à Châtelet. Les exploitations houillères occupent environ un total de 1.000 ouvriers; sur ce nombre, 175 seulement ont travaillé hier. Au moment où ces lignes paraîtront, la grève sera probablement générale.

A Châtelinesu, tous les puits du Gouffre et du Trieu-Kaisin chôment complètement.

Les charbons allemands commencent à arriver sur notre place. Les industriels s'apprêtent à traiter d'importants marchés avec les charbonnages de la Ruhr.

A Châtelet et à Châtelineau, les laminoirs de Gallait, de Dorlodot, de Félix et du Vieux Dumont, sont arrêtés faute de combustible.

L'ouvrier continue à être très calme; dans tous les meetings on prêche la tranquillité et la grève pacifique. Ces meetings sont généralement fort suivis. Les charbonniers ne sortent guère que pour s'y rendre. En dehors de ces réunions, ils ne se montrent pas et restent chez eux. On n'aperçoit pas dans les estaminets l'ombre d'un gréviste.

Le bruit court à Châtelet qu'on a trouvé, hier matin, dans le bois de Pont-de-Loup, près de la ville, le cadavre d'un ouvrier. S'agit-il d'un accident ou d'un crime, c'est ce qu'on n'ajoute pas. Les renseignements que j'ai pris à différentes sources, ou l'on devrait être bien informé, ne me donnent pas la confirmation de cette nouvelle. Je ne vous la donne donc que sous les plus expresses réserves.

Marcinelle, 4 janvier. — Une grève a éclaté hier, à midi, à la fabrique de briquettes de Couillet. Les ouvriers ont spontanément abandonné le travail.

***

La fabrique de briquettes de Marcinelle est également sur le point de cesser le travail. Ici, il ne s'agit pas de grève, mais manque de charbon.

Roux, 4 janvier. — Pas de changement dans la situation. La grève continue ici, à Forchie, à Fontaine-l'Evêque et dans tous les environs.

A Courcelles, les tambours de la garde civique sont consignés.

***

La grève a éclaté, hier matin, aux charbonnages de Ressaix.

Il paraît qu'il y a également grève à Hyon-Ciply.

EN ANGLETERRE

Un ultimatum

Londres, 4 janvier. — Un manifeste signé par les présidents des Unions des chauffeurs des usines à gaz, des porteurs des charbons, des mécaniciens et des chauffeurs de steamers, déclare que les Unions feront cesser la fourniture du charbon et du gaz à Londres plutôt que de permettre à la South Metropolitan Company de répondre les demandes des ouvriers.

L'INCENDIE
Du Palais Royal de Laeken

Le Service des Pompiers

Pendant toute l'après-midi de vendredi, les agents-pompiers de Laeken sont restés au Palais royal avec la pompe à vapeur. A cet instant, ils étaient obligés de faire fonctionner les lances.

Au fur et à mesure que se faisait le déblaiement, les poutrelles encore enflammées étaient transportées derrière le palais, et les parties encore incandescentes y étaient arrosées d'eau.

Pendant la nuit, l'officier de police Herreman est demeuré en permanence avec six agents auprès du palais incendié.

Plusieurs fois le feu a encore repris, mais quelques jets de lance suffisaient pour étouffer les flammes.

Une remarque générale qui a été faite, lorsque on a parcouru les ruines, c'est qu'en maint endroit des poutrelles en bois touchaient aux cheminées et ne pouvaient résister, en de telles conditions, qu'un sinistre ne se soit pas produit plus tôt.

Hier, on a commencé à monter autour du palais, échafaudage qui doit servir aux ouvriers chargés d'effectuer la reconstruction.

Tous les murs encore debout seront conservés.

Vendredi prochain, LL. AA. RR. la princesse Clémentine et le prince Baudouin ont visité les ruines du vieux domaine. Ils paraissaient en proie à une morne tristesse.

A minuit, on a apporté au palais un double cercueil, le premier en zinc, s'emboîtant dans le second en chêne brut, qui a été déposé dans les souterrains, sous le grand vestibule.

Fouilles matinales

Hier matin, à 7 h. 1/2, une équipe d'ouvriers *terrassiers fut envoyée au palais de* Laeken.

M. l'officier de police Herreman, chargé à ce moment de la surveillance des travaux, fit commencer les fouilles dans le grand vestibule situé près du péristyle.

Pendant une heure, les ouvriers enlevèrent une quantité de matériaux de toutes sortes, particulièrement des briques et des ferrailles.

Le cadavre retrouvé

A 8 heures et demie, un ouvrier découvrit sous sa pioche une masse informe. L'officier de police Herreman, immédiatement appelé, constatait que, en présence du cadavre de l'infortunée Mlle Drancourt, gouvernante de S. A. R. la princesse Clémentine.

Avec une lenteur de précautions, les débris humains furent débarrassés de tout ce qui les entourait.

La mise en bière

M. Bockstael, *bourgmestre de Laeken a été* aussitôt prévenu, et a procédé avec l'officier de police Desoyer, du hameau du Heysel, aux constatations légales.

Le double cercueil, dont nous avons parlé fut apporté sous le dôme et le cadavre calciné y fut déposé.

L'aumônier de la cour est venu peu après s'agenouiller devant la dépouille.

Puis est arrivé M. le général Van Rode, M. le lieutenant-général Van der Smissen, M. le colonel Chapelié et différents dignitaires de la cour.

On avait cru trouver le cadavre aux environs de la salle des Gobelins. C'est juste au-dessous de sa chambre à coucher que la pauvre gouvernante a été engloutie. C'était là pour aller chercher ses économies que Mlle Drancourt s'est exposée à la mort qui l'a si tristement frappée. Tout près de l'endroit où a été retrouvé le cadavre, on a découvert une très grande quantité de pièces d'or. Des gendarmes ont été postés en permanence dans le vestibule pour surveiller les fouilles.

La constatation médicale

M. le docteur Baudoux, de Laeken, a été appelé pour la constatation du décès.

L'état du cadavre est horrible. C'est une masse informe qui ne ressemble plus à un être humain.

La colonne vertébrale est recroquevillée, desséchée, calcinée. Elle est brisée à la région dorsale, ce qui fait supposer qu'une masse pesante est tombée sur la victime à l'heure de sa terrible agonie.

Il n'existe plus aucun organe interne. Les os sont presque entièrement consumés; les côtes ont disparu, une grande quantité de cendres a pénétré dans ces débris informes. On n'a pu retrouver ni membres inférieurs ni supérieurs, ni bras ni jambes. Aucune trace des tendons.

Le corps tout entier ne mesure plus que 75 centimètres à peine.

La tête est incomplète. On n'a retrouvé que la mâchoire inférieure surmontée à sa partie postérieure d'os consumés.

Le Cercueil

a été terminé à 11 h. 1/2. Comme il était de moitié trop grand, un tapissier garnissait à remboursé de ouate la partie vide et le cercueil entier a été garni de satin blanc à l'intérieur.

L'incendie complètement maîtrisé

Ce n'est que samedi à une heure de l'après-midi que l'on a pu considérer l'incendie du palais royal de Laeken comme étant complètement maîtrisé. Les sapeurs-pompiers de Laeken se sont enfin retirés alors, avec leur pompe à vapeur, et on n'a plus laissé dans le parc, par surcroît de précaution — une pompe à bras qui avait été manœuvrée par les employés du palais sous les ordres de M. Gernard.

En quelques endroits les ruines fument encore.

L'expertise

L'expertise des dégâts causés par l'incendie au mobilier du château vient de commencer, grâce à l'intervention des agents délégués par les Compagnies d'assurances. Une revue générale a été faite de tous les objets relirés plus ou moins intacts des appartements au moment de l'alarme. On a retrouvé des œuvres d'art un peu partout, dans les dépendances les plus éloignées, dans les écuries, etc.

C'est ainsi qu'hier matin, un officier a retrouvé, sous un fauteuil, le fameux *Paysage en Frise*, d'Hobbema, que l'on croyait brûlé. Il est vrai que le pauvre chef-d'œuvre n'en vaut guère mieux : Il est couvert de griffes et de convexités au point qu'on peut le considérer comme perdu. Il en est de même de la *Promenade à Nuremberg*, une des meilleures toiles de Cuyp, et de l'*Imitation de la Toison d'Or*, du même, tableau dont nous avons parlé.

On est encore sans nouvelles du portrait de Dupont, par Van Dyck, et d'un autre portrait du maître des deux tableaux de Frans Hals, des esquisses de Rubens, des tableaux d'Alfred Stevens, etc.

Beaucoup de papiers personnels de notre souverain, notamment une partie de sa correspondance particulière à propos du Congo, restent également à retrouver. Les sauveteurs ont cependant pu, à la dérobée, enlever du Roi; c'est ainsi qu'un officier a rencontré dans les escaliers de l'aile gauche, au plus fort du sinistre, un lambris portant précisément dans ses bras... un paquet de papiers à lettres et d'enveloppes blanches aux armes de Sa Majesté. Il lui arracha tout en lui demandant s'il n'avait rien de plus précieux à sauver.

Outre les officiers, dont nous avons parlé précédemment, les sous-officiers ont vaillamment payé de leur personne. Plusieurs ont été contusionnés : le sergent-major Nachtegale, qui a reçu un tison enflammé sur l'œil, et le sergent Goetz, par exemple.

***

Un écho du sinistre de Laeken

Nous avons annoncé avant-hier, la triste mort de Mlle Drancourt, gouvernante de la princesse Clémentine de Belgique, ensevelie sous les ruines du château de Laeken, pendant l'incendie du 1er janvier.

Mlle Drancourt était Française et presque notre compatriote, étant née à Fonquevillers. Son père avait été instituteur dans cette commune, et elle avait eu sa tante, aujourd'hui décédée, curé à Beaufort, canton d'Avesnes-le-Comte.

Mlle Drancourt laisse en mourant, deux jeunes frères, ses héritiers : MM. A. Drancourt, docteur en médecine à Champagne-le-Hélin, et V. Drancourt, cultivateur à Fonquevillers.

Procès de Presse

Tribunal correctionnel de Dunkerque

Hier est venu devant le tribunal correctionnel de Dunkerque le procès intenté par M. le député Lalou, au *Phare*, à l'*Echo du Nord*, au *Petit Nord* et au *Progrès du Nord*.

Au début de l'audience, M. le président dit qu'il a reçu une lettre de M. Verly, de l'*Echo du Nord*, s'excusant pour cause de maladie.

MM. Nadal, Taffin et Dugardin répondent à l'appel de leurs noms.

Me Sélligman, avocat de M. Lalou, dans une longue, trop longue plaidoirie, fait un éloge pompeux de la *généralité* de son client et demande au Tribunal de prononcer une condamnation sévère afin de défendre l'honneur de la soi-disant versatilité nationale. (?) A la fin de sa harangue, Me Sélligmann laisse échapper *quelques mots malheureux* à l'adresse de notre confrère Nadal, mais dont prudemment il aura soin à la reprise de l'audience d'atténuer la portée en déclarant qu'il n'a pas voulu atteindre le journal ste, mais les procédés dont il s'est servi.

Me Maxime Lecomte, député du Nord qui, *encore une fois, a mis sa chaude et éloquente* parole au service de la presse républicaine, démontre que celui qu'on a voulu atteindre est non pas M. Lalou, simple particulier, mais bien M. le député Lalou, qui a oublié les promesses du candidat, qu'il est du reste impossible devant le tribunal correctionnel, de faire la preuve des faits; que des lors, M. le député Lalou, qui a cru pouvoir user à sa disposition, *La France* et le *Nord Maritime*, s'est trompé et que c'est devant la Cour d'assises qu'il devrait assigner ses adversaires. Il dépose des conclusions tendant à ce que le tribunal se déclare incompétent.

M. Pelletreau, procureur de la République, qui, il nous semble, devrait avoir une opinion sur ce point de droit se contente de s'en rapporter au tribunal.

Le tribunal après s'être retiré pour délibérer revient avec un jugement reconnaissant la compétence du tribunal et décidant qu'il sera plaidé au fond.

Me Maxime Lecomte au nom de ses clients déclare qu'ils font défaut.

Le prononcé du jugement est remis à quinzaine.

Ce procès intenté, contrairement à tous les précédents, par un député, devant la juridiction correctionnelle avait causé à Dunkerque une certaine agitation. Aussi le prétoire ne pouvait-il contenir la foule qui se pressait aux abords du palais de justice.

Pendant l'éloquente plaidoirie de Me Maxime Lecomte, l'auditoire n'a pu contenir ses murmures et approbation, aussitôt réprimées par M. le président.

CHRONIQUE RÉGIONALE

BULLETIN MILITAIRE

Tableaux d'avancement pour 1890. — *Infanterie.* — MM. les capitaines Marchal, du 110e; Bizard, du 43e, officier d'ordonnance du grand chancelier de la Légion d'honneur; Jochem, du 104e; de la Vaux, du 43e, commandait l'Orphelinat Hérjot, ont été classés et proposés pour le grade de chef de bataillon.

Cavalerie. — M. de Lestapa, capitaine au 21e dragons, a été proposé et classé pour le grade de chef d'escadron.

Artillerie. — M. Desmoulins, capitaine au 12e régiment, a été proposé et classé pour le grade de chef d'escadron.

MM. Rôle, garde de 2e classe à la direction de Lille, et Thomas, garde de 2e classe à la direction de Dunkerque, ont été proposés et classés pour le grade de garde d'artillerie de 1re classe.

M. Cardinot, contrôleur d'armes de 2e classe à l'atelier de construction à Douai, a été proposé et classé pour le grade de contrôleur d'armes de 1re classe.

M. Villeret, contrôleur d'armes de 3e classe à la direction de Douai, a été proposé et classé pour le grade de contrôleur d'armes de 2e classe.

Génie. — MM. les capitaine Castelain, à l'école du génie d'Arras, Franck, du 3e régiment, ont été proposés et classés pour le grade de chef de bataillon.

Les Immeubles militaires. — L'*Officiel* publie la loi autorisant la vente d'un certain *nombre d'immeubles militaires devenus inutiles aux besoins du service*, pour en affecter le produit à des travaux de casernement. Les immeubles seront remis à l'administration des domaines, pour être aliénés au mieux des intérêts du Trésor, au fur et à mesure de leur évacuation.

Dans l'état des immeubles annexés à la loi et qui vont être vendus, il y a Lille un terrain militaire près de la porte de Canteleu, cédé en 1860 par la ville à l'Etat pour recevoir des nouveaux établissements nécessités par l'agrandissement de la place et évalué 500,000 francs, et un autre terrain en avant du fort du Vert-Galant, cédé en 1880 pour fournir les terres nécessaires à la construction du fort et évalué 5.000 francs.

Réunion de la commission départementale. — La commission départementale se réunira le mercredi 8 courant, à deux heures et demie précises.

Expertise des tabacs. — M. le secrétaire-général, chargé de l'expédition des affaires départementales pendant l'intérim., a procédé hier à la nomination des experts pour la livraison des tabacs.

Par suite du décès de M. Hénri Vienne, le choix de M. le secrétaire-général s'est porté sur M. Charles Pouillier, de Quesnoy-sur-Deûle.

M. Pouillet est un ancien planteur de tabacs très expérimenté et absolument compétent en la matière.

Les autres experts ont été tous renommés.

Chronique locale

ROUBAIX

Révision de la liste électorale. — Le maire de la ville de Roubaix vient de faire afficher sur les murs de la ville un avis par lequel il rappelle à ses concitoyens qu'ils doivent se rendre au Secrétariat de la Mairie, pour s'assurer s'ils sont régulièrement inscrits sur la liste électorales ou requérir leur inscription, en fournissant les renseignements prescrits par la loi.

Les époques et délais des diverses opérations relatives à la révision de la liste électorale sont les suivants :

Préparation des tableaux de rectifications, 10 jours, dès le 10 janvier; délai accordé pour dresser les tableaux de rectifications, 4 jours, délai 14 janvier; publication des tableaux de rectifications, 1 jour, délai 15 janvier; délai ouvert aux réclamations 20 jours, délai 4 février; délai pour les décisions des Commissions chargées du jugement des réclamations, 5 jours, délai 9 février; délai pour la notification des dernières décisions de ces commissions, 3 jours, délai 12 février; délai d'appel devant le juge-de-paix, 5 jours, délai 17 février; délai pour les décisions du juge-de-paix, 10 jours, délai 27 février; délai pour les notifications des décisions du juge-de-paix, 3 jours, délai 2 mars, clôture définitive de la liste, 31 mars.

À propos de Voirie

Dans sa dernière séance, le Conseil Municipal a voté une somme de *quatorze mille francs* pour l'acquisition à M. Auguste Lepoutre, d'un terrain situé à l'angle de la rue de l'Hermitage et de la rue du Fontenoy.

On démolit actuellement la maison construite sur ce terrain et dans quelques jours, la rue de l'Hermitage aura une largeur normale d'un bout à l'autre.

Certes, cet élargissement était nécessaire, mais il y en a d'autres dont on peut dire qu'ils sont indispensables, et particulièrement nous voulons parler de la maison qui se trouve à l'angle de la rue Pellart et du Pays.

Cette vieille construction fait saillie sur la rue, des deux côtés il n'y a pas cinquante centimètres de trottoir.

Si l'occupant actuel n'avait pas établi une porte ahri à l'angle des deux rues, nous aurions, avec l'énorme circulation qui existe en cet endroit, des accidents à enregistrer chaque semaine.

La rue Pellart n'est déjà pas si large, et chaque se souvient encore de l'accident de voiture qui coûta la vie à un propriétaire de cette rue dans le cours de l'année dernière.

Nous espérons qu'un conseiller municipal soulèvera la question dans une prochaine séance et qu'elle aura une solution favorable.

C. D.

M. le Ministre du Commerce vient d'adresser aux membres des chambres de commerce la lettre suivante :

Paris, 23 décembre 1889.

Messieurs,

La Chambre des députés a, dans sa séance du 5 juillet 1889, adopté une proposition de loi ayant pour but de conférer, par voie de modification à l'article 1er de la loi du 8 décembre 1883, l'électorat aux femmes pour l'élection des tribunaux de commerce.

La commission du Sénat, chargée d'examiner cette proposition, a exprimé le désir d'avoir, à ce sujet, l'avis des Chambres de commerce.

Je vous serai bien obligé de vouloir bien mettre cette question à l'étude et de me faire parvenir le plus tôt possible le résultat de vos délibérations. L'exposé des motifs de cette délibération et le rapport de la commission de la Chambre des députés *sont joints dans les annexes du Journal officiel* des 11 mars et 21 juillet 1889.

Recevez, etc.

Le président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,
P. TIRARD.

Le parricide Vandomme. — Comme nous l'avons annoncé, la chambre criminelle de la Cour de cassation a rejeté le pourvoi d'Alfred Vandomme.

C'était, du reste, à prévoir, aucun vice de forme n'ayant été relevé à l'audience.

Vandomme continue à ignorer le rejet de pourvoi en cassation. Il ne l'apprendra que lorsqu'il sera gracié ou devra se préparer à mourir. On l'en avertira en même temps qu'on lui révélera la décision prise par le chef de l'Etat, sur son recours en grâce.

Il convient maintenant d'attendre cette décision. Elle ne sera pas connue avant une dizaine de jours.

Dans sa cellule, le condamné à mort persiste, paraît-il, à espérer fortement en la clémence de M. le Président de la République. Il passe une grande partie de son temps à fumer.

Grande Fanfare. — On nous annonce que cette société ayant reçu la démission de M. Morel, son directeur, la commission s'est assuré le concours de M. Monmarché.

Nous félicitons la Grande Fanfare de ce choix et sommes persuadés qu'avec la direction et le talent musical d'un tel chef cette société continuera à maintenir sa haute renommée.

Condamnation. — Par jugement du tribunal de paix, canton ouest, prononcé le 3 janvier dernier, dans une instance engagée par Mme veuve Renard de Roubaix, agissant en qualité de tutrice légale de Frédéric, son fils mineur, contre le sieur D..., cabaretier à Roubaix, ce dernier a été condamné à 40 francs de dommages intérêts pour diffamation.

Une arrestation pour escroquerie. — En vertu d'un mandat d'arrêt de M. le juge d'instruction, la police a procédé à l'arrestation du nommé Albert Housol, marchand ambulant, âgé de 34 ans, demeurant rue des Longues-Haies, sous l'inculpation d'escroquerie.

Etablissement d'une briqueterie permanente. — *Enquête de commodo et incommodo.* — Le Maire de la Ville de Roubaix donne avis que le samedi 11 janvier courant, de deux à cinq heures de relevée, il sera procédé, dans l'une des salles de la Mairie, à une information de commodo et incommodo, sur la demande de MM. V. Briet et Jean-Baptiste Pennel, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'établir une briqueterie permanente sur un terrain situé en cette ville, quartier de la Potennerie.

Les personnes que l'exploitation de ces appareils peut intéresser sont invitées à se présenter à l'enquête précitée, pour y produire leurs observations et réclamations.

Les plans sont déposés au secrétariat de la mairie.

Ratier-Club. — On nous annonce que le Ratier Club, dont le concours du 15 décembre dernier obtint tant de succès, va organiser un nouveau qui sera aussi important pour le 9 *février prochain*. Les détails et importance des prix seront annoncés par affiches ultérieures.

Objet trouvé. — Un porte-monnaie contenant une *certaine somme a été trouvé sur la* voie publique, par le sieur Detournay, garçon de banque, qui l'a déposé au bureau de M. le commissaire central où on peut la réclamer.

HOTEL DU COMMERCE
CAFÉ-BILLIARDS. — RUE NAIN, 20, ROUBAIX
Tous les dimanches et lundis, orchestre symphonique, de 8 à 11 heures. Dîners à prix fixe et à la carte. Salons pour familles. Grande salle pour noces et banquets. n.o.5774.

PRIME OFFERTE : Voir à la quatrième page la prime offerte par la photographie ELKAN.

LETTRES MORTUAIRES
ET D'OBITS
Toute commande de lettres de faire part de décès, d'obits, etc., faite à Roubaix et Tourcoing, dans les bureaux de L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING *donne droit à une insertion GRATUITE dans le Journal.*

TOURCOING

L'influenza à Tourcoing. — Les cas d'influenza se multiplient d'une façon que rien ne serait inquiétante si la maladie n'était aussi bénigne. Il serait difficile d'évaluer même d'une façon approximative le nombre des personnes atteintes par cette singulière épidémie.

Mais actuellement on compte bien peu de familles indemnes.

Dans les administrations publiques, une bonne partie du personnel manque. Pour ne citer que le service de la police, 14 agents sont influenzés ainsi que le 1er secrétaire du bureau central.

Encore faut-il tenir compte que bon nombre de personnes — bien que cela constitue une imprudence — vaquent à leurs affaires quoique atteintes.

Au temps sec et très froid de ces derniers jours a succédé brusquement une température lourde et certainement plus malsaine. Aussi craint-on de voir la maladie sévir avec plus d'intensité.

Comme quoi l'influenza sert à quelque chose. — Avant hier soir les agents ramassèrent ivre mort sur la voie publique, un jeune incorrigible, Gabriel D..., trieur, âgé de seize et dépourvu de violon, procès-verbal fut dressé contre lui, et il allait être transféré hier, à Lille, par la gendarmerie, lorsque au moment de l'extraire de la prison, il se trouva influenzé.

De sorte, qu'au lieu d'aller à Lille, il a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

On dirait déjà : « Il y a un bon Dieu pour les ivrognes ». On peut y ajouter maintenant les services que leur rend l'influenza.

Bureau de bienfaisance. — M. Edouard Sickerin, président de la musique municipale de Tourcoing, a fait verser à la caisse de M. le receveur du Bureau de bienfaisance, une somme de 555 francs, produit net du concert donné au bénéfice des pauvres, le 11 novembre dernier, par ladite musique municipale.

L'AFFAIRE DE WATTRELOS

Nous avons dit hier qu'une malheureuse estropiée avait mis au monde un enfant qui mourait quelques heures après sa naissance. Le médecin chargé de constater le décès, crut que la mort n'était pas naturelle, et fit part de ses soupçons au commissaire de police, qui ouvrit une enquête. Le corps a été transporté à Lille, où l'autopsie a été faite vendredi matin par M. Castiaux, médecin-légiste, assisté de M. le docteur Dutilleul.

L'autopsie a démontré que l'enfant a succombé à une fluxion de poitrine et qu'il n'était pas mort de faim comme le bruit en avait couru avec persistance.

L'affaire est donc terminée, et la fille D.... ne sera pas inquiétée.

LE NORD

Allennes-les-Marais. — *Vol avec effractions.* — Dans la nuit du 2 au 3, des malfaiteurs se sont introduits par escalade dans la cour du sieur Adolphe Marlier, cabaretier à Allennes-les-Marais, après avoir brisé deux cadenas et fait sauter un verrou, ils se sont emparés de deux cogs d'une valeur de 50 francs. La police a ouvert une enquête et les voleurs sont activement recherchés.

Violent incendie à Armentières

Dans la nuit de vendredi à samedi, à une heure trois quarts, les quelques habitants qui demeurent dans le chemin du Bac-du-Crocq, furent subitement réveillés par la lueur des flammes qui s'échappaient de la *ferme occupée* par les frères Sonneville.

Tous s'empressèrent aussitôt de se rendre sur les lieux du sinistre afin d'enrayer la marche du feu qui enveloppait déjà tout le corps de logis et menaçait de s'étendre à la grange et aux écuries.

Les secours que ces habitants éloignés de notre ville étaient en droit d'attendre de notre corps de pompiers n'arrivant pas, l'anxiété des deux voisins, dont les fermes, couvertes en chaume, étaient toutes deux très atteinantes à l'habitation incendiée, fut pour un instant des plus vives.

L'arrivée des pompiers du Pont-de-Nieppe vint heureusement calmer leur frayeur.

Grâce au zèle et au dévouement de cette compagnie, dirigée par le capitaine Rolland, l'incendie put être éteint vers trois heures du matin.

Les dégâts mobiliers et immobiliers sont évalués par M. Sonneville à 4,500 fr. Ils sont couverts par les Compagnies « la Nationale et l'Union générale du Nord ».

Estaires. — *Vandalisme...* — Le 1er janvier dernier, vers six heures du soir, cinq ou six jeunes gens entraient dans un estaminet en chantant. Le patron de l'établissement ayant voulu les chasser, ils en sortirent lui lançant un coup de poing.

Les drôles furent cependant mis à la porte de la maison; ils reportèrent alors leurs mauvais instincts sur les objets de l'extérieur; la pompe publique située à proximité de l'estaminet fut démolie; la porte elle-même de l'estaminet fut fracturée.

Procès-verbal a été dressé à la charge de ces vandales.

VALENCIENNES

Parents dénaturés. — Deux brutes, Oscar Guerin, 36 ans, usinier au faubourg de Cambrai et Haine Juliette, 19 ans, tous deux vivant en concubinage au faubourg de Cambrai, viennent d'être arrêtés pour mauvais traitements infligés à leur enfant, âgé de 18 mois.

C'est sur la plainte des voisins que la police est intervenue. Il n'était que temps.

En effet, le corps du pauvre enfant ne formait qu'une plaie : plusieurs côtes fracturées sont les nouvelles employés par cette mégère pour se soustraire aux obligations que lui imposait sa maternité.

Le pauvre petit qui se trouve dans un état lamentable a été admis d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Les ignobles parents ont été écroués hier, à la maison d'arrêt.

Il faut espérer que la justice se montrera très sévère pour ces deux brutes.

TERRIBLE ACCIDENT A FOURMIES

Dans la journée de vendredi dernier, un terrible accident est arrivé dans la rue des Roquets.

Vers midi, au moment où passait dans cette rue le camion de MM. Ch. Flament et Cie, un jeune enfant de 5 ans 1/2, fils de M. Ernest Carlon, garçon de magasin chez MM. Guinotte et Cie, voulant traverser la rue en face du cimetière, fit une chute si malheureuse que le conducteur du camion n'ayant pas eu le temps d'arrêter son attelage, les deux roues de gauche passèrent l'une sur le menton, l'autre sur le front du pauvre enfant. Relevé aussitôt, il fut reconduit chez ses parents où il expira, peu de temps après.

On juge du désespoir de ces derniers.

Fourmies. — *Mauvais fils.* — Plainte a été portée à la gendarmerie de Fourmies par le sieur Florimond Lemaire, contre son fils Alexandre, âgé de 24 ans, qui est rentré mercredi à onze heures du matin et a porté plusieurs coups à son père.

Ce mauvais fils a déjà quitté la maison paternelle plusieurs fois.